

<p align="center"><u>RÉPUBLIQUE</u> <u>FRANCAISE</u></p> <p align="center">DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAONE</p>	<p align="center">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p align="center">de la commune de CHAMPEY Séance du 10 Juillet 2017</p>																														
<p>Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 1</p> <p>Date de convocation : 04/07 /2017</p> <p>Date d'affichage : 18/07/2017</p>	<p>L'an deux mil dix sept et le dix juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.</p> <p>Présents : MM VALLEY – DUVERNOY – PERRIN – LEBOURG - Mme GENTER – MM BONNET – GASIOR – Mmes DEL TORCHIO – NGUYEN VAN TUE - ZISKA .</p> <p>Absents excusés : MM DEPOIRE – HENRY - PRADA PRADA – THIEBAUD - Mme HASENFRATZ.</p> <p>Procurations : HENRY Jean Pierre à PERRIN Claude.</p> <p>Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.</p>																														
<p>1 – Prolongation d'un an du prêt relais au crédit Mutuel .</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de la prolongation du prêt relais (montant initial de 500 000 € à la caisse fédérale du Crédit Mutuel du 20 juin 2014) pour une durée de 1 an car l'encaissement de la totalité des subventions, ainsi que le FCTVA, n'a pas encore été recouvert en totalité. Les conditions financières restant inchangées, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - durée : 1 an, - Taux d'intérêt : 0,99 % fixe - Capital restant dû à la date de l'avenant : 184 983,74 € - Frais de prolongation : 150 € - Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil - Remboursement anticipé : autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité, - de prévoir les modifications nécessaires au budget commune pour la prise en compte de la prolongation du crédit relais - donne tous pouvoirs au Maire concernant cette décision. 																															
<p>2 – Vote des subventions aux clubs et associations .</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :</p> <table border="0"> <tr><td>- Coopérative scolaire</td><td align="right">2030 €</td></tr> <tr><td>- A.D.A.P.E.I.</td><td align="right">70 €</td></tr> <tr><td>- RC Champey</td><td align="right">880 €</td></tr> <tr><td>- BMX (Bi-cross)</td><td align="right">460 €</td></tr> <tr><td>- Association Jeunesse Sportive (A.J.C.)</td><td align="right">265 €</td></tr> <tr><td>- Sports Loisirs Champey (S.L.C.)</td><td align="right">265 €</td></tr> <tr><td>- Club du 3ème Âge</td><td align="right">265 €</td></tr> <tr><td>- Amicale des sapeurs pompiers</td><td align="right">265 €</td></tr> <tr><td>- Club de pêche</td><td align="right">265 €</td></tr> <tr><td>- A.C.C.A.</td><td align="right">265 €</td></tr> <tr><td>- Les Écourts Cheveux</td><td align="right">265 €</td></tr> <tr><td>- Gymnastique</td><td align="right">265 €</td></tr> <tr><td>- Association des Parents d'Élèves (A.P.E.)</td><td align="right">110 €</td></tr> <tr><td>- Fanfare Villersexel (Amicale Sapeurs Pompiers HAUSTETE)</td><td align="right">70 €</td></tr> <tr><td>- Restaurant du cœur Héricourt</td><td align="right">70 €</td></tr> </table>		- Coopérative scolaire	2030 €	- A.D.A.P.E.I.	70 €	- RC Champey	880 €	- BMX (Bi-cross)	460 €	- Association Jeunesse Sportive (A.J.C.)	265 €	- Sports Loisirs Champey (S.L.C.)	265 €	- Club du 3ème Âge	265 €	- Amicale des sapeurs pompiers	265 €	- Club de pêche	265 €	- A.C.C.A.	265 €	- Les Écourts Cheveux	265 €	- Gymnastique	265 €	- Association des Parents d'Élèves (A.P.E.)	110 €	- Fanfare Villersexel (Amicale Sapeurs Pompiers HAUSTETE)	70 €	- Restaurant du cœur Héricourt	70 €
- Coopérative scolaire	2030 €																														
- A.D.A.P.E.I.	70 €																														
- RC Champey	880 €																														
- BMX (Bi-cross)	460 €																														
- Association Jeunesse Sportive (A.J.C.)	265 €																														
- Sports Loisirs Champey (S.L.C.)	265 €																														
- Club du 3ème Âge	265 €																														
- Amicale des sapeurs pompiers	265 €																														
- Club de pêche	265 €																														
- A.C.C.A.	265 €																														
- Les Écourts Cheveux	265 €																														
- Gymnastique	265 €																														
- Association des Parents d'Élèves (A.P.E.)	110 €																														
- Fanfare Villersexel (Amicale Sapeurs Pompiers HAUSTETE)	70 €																														
- Restaurant du cœur Héricourt	70 €																														
<p>3 – Indemnités des élus.</p> <p>Après en avoir délibéré et sur proposition des bénéficiaires, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les indemnités de fonction à leur niveau actuel et de ce fait de ne pas appliquer l'augmentation prévue par le changement de l'indice de référence de la grille indiciaire de la fonction publique.</p>																															
<p>4 – Présentation du rapport d'activité 2016 du SIED70.</p> <p>Le rapport d'activité 2016 du SIED70 a été présenté au Conseil Municipal.</p>																															
<p>5 – Présentation du rapport d'activité 2016 ordures ménagères de la CCPH.</p> <p>Le rapport d'activité 2016 Ordures Ménagères de la CCPH a été présenté au Conseil Municipal.</p>																															